

RÉUNION DU 24 FÉVRIER 2014

Convocation : 18 février 2014

Affichage : 27 février 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre février, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le dix-huit février, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Étaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, ROINÉ Philippe.

Absents excusés : GALBADON Thérèse, TRAVERS Régine (pouvoir donné à Stéphane BARBÉ)

Secrétaire de séance : DUPONT Olivier.

Début de la séance : 20H30

Avant de débiter la réunion, Monsieur le Maire demande l'accord de l'assemblée pour ajouter un point à l'ordre du jour : Voirie. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à rajouter ce point.

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 20 janvier 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- PLATON Auguste – Gravelle de Haut : Division de parcelles en trois lots constructibles.

Permis de Construire :

- FLEURY Gilbert – 15 Les Chênaies : Construction d'une maison d'habitation.
- LAROQUE Pierre – 50 L'Asselinerie : Extension d'une maison.
- Jardinerie LEGRUEL – Le Blanchuquet : Reconstruction d'une jardinerie avec extension.

Permis de Construire Modificatif :

- DUPERRIEUX Teddy – 76 Les Bertrands : Pose de fenêtres de toit.

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA DDTM RELATIVE A L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la DDTM instruit pour la commune toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme. Or, depuis quelques temps, par manque de moyens humains, la DDTM n'est plus en mesure de remplir sa mission concernant les Certificats d'Urbanisme d'information. Cette instruction pouvant être réalisée en mairie, une convention est proposée afin que les services administratifs de la mairie puissent instruire ces demandes de Certificats d'Urbanisme.

L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cette convention.

INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME

A ce sujet, Claude FEUILLIE souhaite intervenir. En effet, il est prévu, à plus ou moins court terme, que la DDTM n'instruit plus les dossiers d'urbanisme pour les communes comme c'est le cas actuellement, dans le cadre d'une mise à disposition gratuite des services de l'Etat. Et lors de la dernière réunion communautaire qui s'est déroulée le 30 janvier 2014, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) a proposé à la Communauté de Communes de Douve et Divette de se charger de cette tâche. Dans un souhait d'une instruction plus proche du terrain, l'assemblée communautaire a décidé de ne pas donner suite à cette proposition, et envisage la création d'un poste pour remplir cette mission lorsque la DDTM se sera désengagée.

VOIRIE : PROGRAMME 2013

Gilbert FLEURY indique que la date limite de réception des offres est désormais passée et que cinq entreprises se sont portées candidates. La Commission d'Appel d'Offres se réunira le lundi 3 mars à 18 heures afin d'ouvrir les plis. L'analyse de ces propositions par le Maître d'œuvre prendra deux semaines, ce qui signifie que c'est la prochaine équipe municipale qui retiendra l'entreprise.

Une information de la CCDD indiquerait qu'une septième tranche d'assainissement serait prévue en 2015, et dans laquelle serait prévue la mise en place du réseau d'eaux usées aux « Chênaies ». Bien que cette information doive être prise avec prudence, il serait dommageable pour la commune de refaire le revêtement cette année pour y refaire prochainement des tranchées. Cette route étant déjà prévue dans la tranche conditionnelle, elle risque fortement de ne pas être réalisée cette année.

L'estimation initiale étant de 115 000 € Hors Taxes, le Maître d'œuvre propose un avenant visant à régulariser le montant de ses honoraires, qui passerait de 3895 € Hors Taxes à 5820,29 € Hors Taxes. L'assemblée, à l'unanimité, autorise le Maire à signer cet avenant.

- Plan neige : Gilbert FLEURY indique à l'assemblée que le Conseil Général a modifié sa convention « Plan Neige » pour autoriser les employés communaux à déneiger les routes départementales, hormis la « Longue Chasse », la RD 352^E passant devant la « ZA Claude Chappe » et la « Nouvelle Route ».
- Remise en état du chemin de la « Brigade » : L'entreprise Toffolutti n'a plus de chantier dans le secteur, et les intempéries l'ont empêchée de remettre ces chemins en état lorsqu'elle était sur place. Il est convenu avec le chef de chantier qu'ils reviendront faire les travaux dès que la météo le permettra et qu'ils seront dans le secteur.
- Ronds-points de la ZA Claude Chappe : Il restera à la future équipe l'aménagement du centre des giratoires, en collaboration avec les services du conseil général. La prochaine équipe municipale devra également prévoir la mise en place de l'éclairage public dans ce secteur, sachant que les fourreaux pour le passage des câbles ont été mis en place.

SÉCURISATION DES ARRÊTS DE CAR

Suite à une réunion qui s'est tenue avec M. LEMOINE du Conseil Général, Elisabeth GONZATO présente au conseil municipal une proposition d'avenant au contrat passé avec le Département relatif à l'aménagement et à la sécurisation des arrêts de car. Les travaux ont été estimés, et la participation de la commune a été évaluée à 15 475 €.

En 2013, des panneaux ont été installés et de la peinture au sol a été appliquée. Il est prévu que l'installation des abribus soit terminée pour la rentrée 2014.

L'assemblée autorise le Maire à signer cet avenant.

BATIMENTS

- Rénovation du logement de fonction : Les travaux devraient être terminés dans un mois, et l'assemblée décide, avant de mettre à la location, de refaire l'appentis sur le côté de la maison ; un dossier de déclaration préalable en ce sens sera déposé prochainement. De même, des travaux pour étancher le pignon ont été commandés auprès de l'entreprise « Bati Net » pour un montant de 1456,80 € TTC.

RENOVATION DE LA MAISON DU SONNEUR

Serge COTTEBRUNE indique à l'assemblée que, lors d'une réunion de chantier, l'architecte et l'entreprise en charge du gros œuvre ont émis des réserves quant aux joints existants sur le bâtiment conservé. En effet, ils s'effritent et risquent de laisser passer l'humidité. Si la commune décide de laisser en l'état, la garantie décennale sera remise en question. Afin de pallier à ce problème, l'entreprise Leduc fait une proposition d'avenant pour refaire les joints de la façade et des pignons, d'un montant de 13134,59 € Hors Taxes.

L'assemblée estime ne pas avoir d'autre choix que d'accepter ce devis, afin de conserver la garantie décennale et décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à le signer.

Par ailleurs, le Conseil Municipal est informé que, pour des raisons de pente trop faible, un second branchement a dû être réalisé, faute de quoi une pompe de relevage aurait été nécessaire. De ce fait, un surcoût est à prévoir, soit un montant total de 3600 € TTC à payer à la Communauté de Communes de Douve et Divette.

En raison des conditions météorologiques, les enduits n'ont pas pu être réalisés et le chantier a été suspendu durant deux semaines. Malgré cela, les délais devraient être respectés, sauf si de nouvelles intempéries venaient à faire cesser le chantier.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE

Suite à la décision du Conseil Municipal, lors de sa dernière réunion, de ne pas donner suite à l'avenant proposé par le cabinet GOPUB, Monsieur le Maire a contacté l'agence, qui devait fournir une nouvelle proposition. N'ayant actuellement rien reçu en mairie, l'assemblée décide de continuer à travailler avec le cabinet d'études sur la base de la convention initiale, soit jusqu'en 2016 sur une base de 13,5 % des recettes perçues par la commune. Si une nouvelle proposition arrive en mairie, elle sera étudiée par la nouvelle équipe municipale.

COMPÉTENCE SPECIFIQUE SPANC – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOUVE ET DIVETTE

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal le projet de modification statutaire engagée par la Communauté de Communes de Douve et Divette relatif à l'extension de compétence en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif. Cette modification a pour but de donner la possibilité à la CCDD de coordonner des travaux de mise aux normes chez les particuliers afin de leur permettre de bénéficier d'aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ,

- DONNE son accord pour l'extension de la compétence en matière de SPANC
- APPROUVE la modification statutaire telle que présentée par la Communauté de Communes de Douve et Divette par l'ajout de la rédaction suivante :

RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Après de nombreuses réunions et de multiples revirements de situation, Élisabeth GONZATO explique à l'assemblée qu'un accord a été trouvé entre les enseignants, les parents d'élève, la mairie et l'inspection académique, lors de la dernière réunion, qui s'est tenue le 18 février.

L'organisation proposée à l'assemblée pour validation est la suivante :

Maternelles

	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Temps d'Activité Périscolaire
Lundi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h10	
Mardi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h10	
Mercredi	9h00 - 11h30			
Jeudi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h10	
Vendredi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 15h00	15h00 - 16h30

Primaires

	Enseignement	Pause Méridienne	Enseignement	Temps d'Activité Périscolaire
Lundi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h30	
Mardi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 15h30	15h30 - 16h30
Mercredi	9h00 - 11h30			
Jeudi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 16h30	
Vendredi	9h00 - 12h00	12h00 - 13h30	13h30 - 15h00	15h00 - 16h30

L'assemblée décide, à l'unanimité, de valider cette proposition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour ces six années de collaboration fructueuse.

Fin de la séance : 22h30